SANTÉ ET SÉCURITÉ

Martin Archambault, rédacteur pigiste martinarchambo@gmail.com

Un guide pour protéger les enfants à la ferme

Un guide pour les parents a été conçu pour les accompagner dans l'acquisition de bonnes habitudes à la ferme afin d'assurer la sécurité des enfants. Succinct et facile à consulter, ce guide présente des éléments-clés pour prévenir les risques d'accident.



Comme l'explique le guide, sur la ferme, il arrive fréquemment que les enfants et les adolescents utilisent l'environnement de travail comme espace de jeu ou qu'ils participent aux tâches. Lorsque c'est le cas, ces activités doivent être réalisées de facon sécuritaire.

Les adultes peuvent profiter de ces activités pour familiariser leurs enfants avec une démarche de prévention et les aider à développer des habiletés en santé et en sécurité. Ainsi, ils les aideront à acquérir de bonnes habitudes jusqu'à leur vie adulte, ce qui permettra de réduire les risques de blessures.

Pour y parvenir, les parents doivent se poser objectivement les bonnes questions afin d'assurer la sécurité de leurs enfants. Cela permet, entre autres, d'identifier, sans les sous-estimer, les risques auxquels les jeunes peuvent être exposés. Également, il s'agit d'un bon moyen pour évaluer les connaissances et les capacités de chaque enfant afin de s'assurer qu'il agit de manière sécuritaire. Ce n'est pas parce que les risques sont contrôlés pour les adultes qu'ils le sont pour les enfants.

Démarche JETEM

Les Éleveurs invitent ses membres à consulter le guide Sécurité des enfants à la ferme, élaboré par l'Union des producteurs agricoles (UPA) et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST). On y retrouve des conseils ainsi que la démarche de prévention JETEM (ou Je t'aime) pour :

- → Jugement des parents
- → Enfant
- → Tâches
- → Environnement
- → Matériel

Cette démarche permet de structurer l'analyse de leur environnement afin d'identifier le plus de risques possible. Elle repose sur l'objectivité, le raisonnement et l'expérience des parents.



Le Jugement des parents englobe toute la démarche et assure sa bonne réalisation. Pour une activité donnée, le parent doit répondre aux questions le plus objectivement possible selon quatre composantes : l'enfant. les tâches. l'environnement et le matériel.

La composante la plus importante se rapporte à l'Enfant ou à l'adolescent. Il faut prendre en compte ses capacités et ses besoins (voir les questions à se poser dans le guide).

L'autre composante, la Tâche, repose sur celle du parent accompagnateur et la tâche de l'enfant qui sont liées. La tâche du parent accompagnateur doit permettre à celui-ci d'accorder toute l'attention nécessaire à l'enfant ou à l'adolescent sous sa surveillance. Pour la tâche de l'enfant, il faut cerner les risques en lien avec ses capacités et ses besoins.

Pour le « E », il s'agit des risques associés à l'Environnement de travail (ou de jeu) qui doivent être identifiés et contrôlés.

Enfin, le « M », est le Matériel nécessaire à la tâche, tels les outils, les équipements, les machines, les véhicules, les produits et les matériaux, présentant divers risques pour les jeunes. Il faut s'assurer que l'enfant ou l'adolescent peut l'utiliser de façon sécuritaire.

Pour chacune des composantes de la démarche JETEM, on trouve les questions détaillées auxquelles le parent doit répondre le plus objectivement possible dans le guide.



Niveaux de supervision recommandés

La supervision des parents demeure primordiale. Toute tâche confiée à un enfant ou un adolescent requiert la supervision d'un adulte expérimenté.

Le niveau de supervision devant être accordé à un enfant ou à un adolescent dépend :

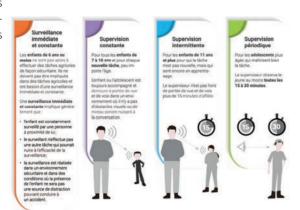
- de son âge et de son stade de développement physique et cognitif;
- → de la nouveauté ou de la complexité de la tâche pour lui;
- → des outils et des équipements requis pour l'exécuter;
- des risques à la santé et à la sécurité pour lui-même et pour les autres.

Le rôle du parent, en tant que superviseur, est :

- de montrer à l'enfant ou l'adolescent comment réaliser la tâche de façon sécuritaire ;
- → de l'observer pour vérifier qu'il a bien compris :
- d'apporter des correctifs au besoin pour l'aider à maîtriser les techniques.

Le guide détaille les niveaux de surveillance en fonction des groupes d'âge, soit :

- → Une surveillance immédiate et constante
- → Une supervision constante
- → Une supervision intermittente
- → Une supervision périodique



Tâches et apprentissages selon l'âge

Le National Children's Center for Rural and Agricultural Health and Safety et le National Farm Medicine Center ont produit des directives pour les tâches et les apprentissages des enfants à la ferme. Ces directives de sécurité sont réparties selon des groupes d'âge d'introduction à la tâche comme présentés dans la liste suivante. Il relève de la responsabilité des parents de s'assurer que l'enfant a les capacités physiques et la maturité nécessaires à la réalisation d'une tâche particulière.

Le guide indique les directives pour les tâches en fonction des groupes d'âge allant de six ans et plus à seize ans et plus. On peut notamment y voir que de légères tâches avec les animaux apparaissent à partir de dix ans et plus comme travailler avec les porcs de petit gabarit d'abord, alors qu'on ne recommande pas le travail auprès des gros animaux et l'utilisation de machinerie avant l'âge de 12 ans.

Consulter le guide en ligne

Bref, le mieux est de prendre le temps d'aller consulter le guide en balayant ce code QR.





On peut aussi joindre la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail (CNESST) à l'adresse suivante : cnesst.gouv.qc.ca ou en composant le 1844 838-0808. ■

